

BRUXELLES MOBILITE – AED-DGE
Monsieur E. GHILAIN
Directeur
CCN – Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : /
N/Réf. : AVL/KD/UCL-3.69/s.537
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLÉ. Drève de Lorraine. Proposition d'abattage et de replantation.

Avis de principe

La CRMS est interrogée pour avis de principe sur la proposition d'abattage total et de replantation de la drève de Lorraine qui conclut l'étude commandée par l'AED à l'ULB et l'ULG. La présentation du rapport final de cette étude commandée par l'AED à l'ULB et l'ULG a eu lieu à la DMS le 25 mars 2013. Le powerpoint qui en reprend les points principaux a ensuite été examiné par la CRMS en sa séance du 15 mai 2013.

Les résultats des mesures in situ montrent une dégradation constante de l'état sanitaire des hêtres de la drève. Néanmoins, les hêtres sont attaqués à des degrés divers et leur résistance aux attaques de parasites est variable selon les tronçons envisagés. Leur renouvellement s'avère donc inévitable à moyen terme - la question principale étant de définir la conduite à adopter pour y procéder.

Un consensus s'est dégagé pour replanter des hêtres pourpres, à condition qu'il s'agisse du type « Soignes ». Il s'agirait de procéder par tronçons (identifiés sur base paysagère et sanitaire) et de remplacer les deux côtés de la drève à la fois. Afin d'éviter de prolonger les opérations et de fragiliser les tronçons non renouvelés, l'opération est programmée sur 3 ans. Les premiers tronçons renouvelés seraient les plus atteints, pour terminer avec les tronçons qui présentent à l'heure actuelle la meilleure vitalité.

La date du démarrage des opérations est liée à l'exigence de ne planter que des hêtres « Soignes ». Pour rencontrer cette demande, un appel d'offre sera lancé pour désigner un pépiniériste qui devra récolter les faines sous l'alignement actuel (meilleure probabilité d'avoir des plantules pourpres) et les élever en pépinière jusqu'à un calibre 16/18. Ce calibre semble être un bon compromis entre résistance, adaptabilité et coût.

La replantation étant programmée sur 3 ans, la dernière année verrait la plantation de sujet de calibre 18/20 pour limiter les différences de développement et donc de perception de l'alignement. Entre la récolte des faines et les premières plantations, il faudrait dès lors compter 8 ans.

Des mesures d'accompagnement (préparation minimale du sol, anticipation de futurs travaux éventuels, ensemencement de *Trichoderma*) sont également prévues pour garantir au maximum la bonne reprise des jeunes plants.

Enfin, en ce qui concerne la distance de plantation entre les jeunes sujets, le choix s'est porté sur un écartement de 8 m, comme compromis entre l'effet de drève et la prévention de problèmes divers.

La CRMS prend bonne note des conclusions de l'étude et des propositions qui lui sont soumises. Elle approuve le principe d'intervention et le timing proposés. Elle émet toutefois des réserves sur le prolongement éventuel des alignements le long de la drève et sur l'interdistance proposée entre les arbres d'alignement. Elle estime, en effet, qu'il y a lieu d'affiner la réflexion à ce sujet en prenant en compte les recommandations suivantes :

- la totalité de la drève doit être replantée de hêtres rouges, y compris les tronçons les plus fragiles (à proximité du Chalet de la forêt par exemple).
- La récolte des faines, la conduite des jeunes plants et leur replantation seront obligatoirement effectuées par le même acteur (le pépiniériste ?) afin de se donner le maximum de chances de reprise et de succès. Un nombre de pousses supplémentaires sera effectué par rapport au nombre total de sujets afin de garantir le remplacement de ceux qui ne survivraient pas dans les quelques années suivant la plantation.
- Le prolongement de la drève qui est proposé est principalement motivé du fait de l'augmentation de l'interdistance entre les arbres et, par conséquent, de la diminution du nombre d'arbres de la future drève par rapport à la plantation originale. En compensation de cette perte, il est proposé d'allonger les alignements du tronçon OP au-delà de la limite actuelle. Cette proposition mérite d'être davantage étudiée s'agissant de la replantation d'une drève historique. A première vue, la CRMS estime que la longueur d'origine de la drève devrait être respectée. Elle demande d'aller plus loin dans l'étude de l'évolution cartographique de la drève et de documenter plus précisément cet aspect.
- L'interdistance des arbres de 5 m actuellement serait portée à 8 m pour différentes raisons détaillées dans l'étude. Des simulations montrent le résultat visuel obtenu avec des interdistances de 6 m et de 8 m. La CRMS observe que le résultat est très différent et que l'aspect colonnaire de la drève s'amenuise en fonction de l'augmentation de cette interdistance. Elle estime que l'effet recherché ne peut être atteint par une distance de 8 m entre les arbres (comme le montre la simulation) et plaide pour la distance de 6 m. Toutefois, dans un esprit de conciliation et pour augmenter les chances de reprise des arbres, elle accepterait de porter cette distance à 7 m.
- Le découpage de la drève en tronçon repose sur des critères paysagers et phytosanitaires. En fonction des précisions qui seront apportées sur la longueur de la drève (voir ci-dessus), on débutera éventuellement les travaux par un autre tronçon que celui de l'extrémité OP (c'est-à-dire celui des plus jeunes plants).
- Les mesures d'accompagnement relatives aux sols et à la concurrence de la forêt ainsi que des propriétés voisines (élagages et/ou abattages à effectuer latéralement le long de la drève) devraient être précisées.
- La CRMS souhaite être associée aux réflexions sur la future coupe en travers de la drève afin de prendre en compte des problématiques telles que le parcage sauvage, l'éloignement des sels de déneigement des racines, la gestion des impétrants, la piste cyclable, etc.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. H. Vanderlinden (par mail MM. H. Vanderlinden, Th. Wauters, Ph. Piéreuse et Mmes M. Vanhaelen, L. Leirens, N. de Saeger)
- A.A.T.L. – D.U. : Mme C. Defosse.